*** Compte-rendu du Conseil d'école du vendredi 17/06/22***

**Présents :**

- Mme Formen, M. Chenevat, Mme Lorent-Attia, Mme Maudet, Mme Menneteau, Mme Roux enseignants.

- Mme Angot, Mr Girard, Mme Maltas et Mme Cherpeau, parents élus

-Mr Denis, président de l’APE

- Mr Bretonneau ; Adjoint aux affaires scolaires.

**Excusés :**

-Mr Durand, Inspecteur de l’Education Nationale.

-Mme Baignard, membre du RASED

-Mme Suard , Maire

-Mme Berthelot, Mme Ferrière, Mr Duchet-Suchet, Mme Surdon, parents élus

Nous n'avons pas reçu de courrier de la Fédération départementale des Délégués de l’Education Nationale, aucun DDEN n'est désigné auprès de notre école.

La séance débute à 18h04

Désignation d’un secrétaire de séance : Emma Lorent-Attia

**Vie scolaire**

**Bilan des sorties et projets réalisés**

* Rando contée et rando patrimoine (GS CP et CM)
* Concert des JMF (GS CP et CE)
* Ecole et cinéma : chaque classe a pu voir tous les films
* Sortie éco-musée : PS MS et GS CP
* Sortie Belle ile en mer : CE et CM
* Sortie Grand Pressigny : CM

Après le voyage en classe de mer, nous avons demandé aux familles des classes de CE et CM une participation financière aux dernières sorties(dernier film école et cinéma CE et grand pressigny CM) afin que le budget de la coopérative scolaire soit tenu.

L’an prochain, une participation financière sera demandée aux familles pour les diverses sorties. La coopérative avait thésaurisé avec le COVID depuis 3 ans et a donc cette année (exceptionnellement) supporté le cout total des dépenses liées aux sorties scolaires. Ce qui ne sera pas le cas l’an prochain.

**Lecture des listes de fourniture pour adoption**

Après lecture, les listes de fourniture de l’année 2022-2023 sont adoptées à l’unanimité des voix du Conseil. (Vote à main levée).

**Bilan de la coopérative scolaire**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Mois  | dépense | objet |
| Mars 2022 | 230 euros25.80 euros42.50 euros100 euros | JMFAssurance scolaire MAEEcole et cinéma CMEcole et cinéma PS MS GS CP |
| Avril 2022 | 151.80 euros347.95 euros | Acompte Compagnie Océane (transport Belle Ile en mer)Adhésion USEP |
| Mai 2022 | 354.20 euros24 euros100 euros7476.80 euros135 euros89.54 euros995.75 euros1890 euros258 euros192 euros 110 euros | Compagnie Océane (transport Belle Ile en mer)Cartes postalesAssociation Maen en DourAuberge de Jeunesse FUAJLBBI Bagagerie Belle Ile en MerPique-nique retour Belle Ile Animation du CPIE Belle IleArchambault voyage (car)Eco musée PS MS GS CPAcompte bus transdevEcole et cinéma GS CP et CE |

**Total sur le compte au 17/06/22 +1349.19 euros/ caisse +326.93 euros**

En attente de paiement

Facture Car bleu : -750 euros (transfert sur Belle Ile en Mer)

Musée Grand Pressigny : -27 euros

Bus Grand Pressigny : -126 euros

En attente de versement

Ape (financement de la part famille de 50 euros par famille) : + 2000 euros

**Total sur le compte après transaction en attente : +2446.19 euros/ Caisse : +326.93 euros**

**Rappel Budget prévisionnel voyage scolaire : entre 14000 et 15000 euros**

**Total dépensé : 14751 euros et 09 centimes**

Financement des familles et de l’APE (paiement de la totalité de l’hébergement) : 10126.80 euros

Subvention mairie (paiement du transport Archambault) : 1890 euros

Coopérative scolaire (reste du financement) : 2735.09 euros

Remerciements aux familles, à L’APE et à la mairie pour l’aide au financement.

 **Modalité du scrutin pour les élections des représentants de parents en 2022-2023**

Le vote par correspondance est voté à l’unanimité des voix du Conseil d’école après exposition des différentes modalités de scrutin. (Vote à main levée)

 Effectifs pour l’année prochaine

|  |  |
| --- | --- |
| PS MS Mme Maudet | 9 PS et 9 MS = 18 élèves |
| GS CP Mme Roux | 11 GS et 9+1\* CP = 21 élèves |
| CE1 CE2 Mme Lorent Attia | 15 CE1 et 8 CE2 = 23 élèves |
| CM1 CM2 Mr Chenevat | 12+1\* CM1 et 8 CM2 = 21 élèves |

\*arrivée possible

Total : 84 élèves Moyenne par classe : 21

Mme Lorent Attia sera en congé maternité de Septembre à Décembre inclus. L’intérim de direction sera pris en charge par Mr Chenevat. Un remplacement sera assuré au sein de la classe.

Accueil dans l’équipe enseignante de Mme Roux qui remplacera Mme Formen partant à la retraite.

**Equipement et sécurité**

**Travaux réalisée et en cours**

En cours : salle multifonction

Demande en cours : cabane à vélos ; toilettes bouchées côté élémentaire

Nouvelles demandes : changement du sable durant l’été, robinet qui fuit dans la cuisine, tableau à accrocher dans le bureau de direction, dépoussiérer durant l’été les placards extérieurs de sports, prise USB défectueuse dans la classe de GS CP pour brancher le TNI, cloche pour la fin de récréation

Demande formulée par les CM via une lettre adressée à la mairie pour obtenir un self ou un espace tri pour débarrasser eux même les tables en fin de repas.

**Sécurité**

**Question du remplacement du personnel absent**

Une des ATSEM est absente depuis Janvier sans remplacement. Cette situation est compliquée. En effet, l’enseignante ne peut pas assurer correctement la pédagogie des CP lorsque les GS sont en ateliers autonomes. D’habitude c’est l’ATSEM qui se charge de ses ateliers quand l’enseignante est avec les CP. Cela pose également problème lors du passage aux toilettes où l’enseignante et l’ATSEM de l’autre classe doivent essayer de se partager la tâche. L’ATSEM de la classe de PS MS a été détachée deux matinées par semaine pour aider l’enseignante de GS CP mais à terme cette situation n’est pas soutenable car l’enseignante de PS MS a besoin d’une ATSEM à temps complets. Sont pénalisés sur trois entrées :

* Pédagogie : les élèves et leurs apprentissages qui ne sont pas accompagnés comme il le devrait autant en GS CP et en PS MS
* Relation école/Parents : les parents qui ne peuvent plus communiquer au portail avec l’enseignante qui reste dans la classe pour l’accueil
* Organisation :

L’ATSEM des PS MS qui a des tâches supplémentaires pour deux classes au lieu d’une

L’enseignante de PS MS qui se retrouve seule durant deux matinées avec les PS MS

L’enseignante de GS CP qui doit réorganiser et prévoir énormément de temps supplémentaire pour pallier cette absence

Cette situation est compliquée à gérer. Les enseignants proposent la possibilité de réduire les heures de ménage en élémentaire (classe de CE lavée le lundi et jeudi/ Classe de CM lavée le mardi et vendredi) afin de libérer du temps horaire (environ 6 heures donc 2 matinée de cours) à la personne en charge du ménage qui pourrait effectuer le remplacement ponctuel de l’ATSEM absente.

Mr Bretonneau prends note et annonce que la situation sera bientôt régularisée avec la présence d’une ATSEM dans les deux classes.

 **Exercice bilan incendie**

L’exercice s’est très bien déroulé, toutes les classes ont entendu l’alerte sonore. Tous sont sortis en moins d’une minute. Cet exercice s’est déroulé sur le temps de décharge de direction. L’alarme n’est pas entendue si les élèves sont en BCD ou en restaurant scolaire.

**Relation école/parents**

**Bilan du Carnaval**

Défile annulé au dernier moment pour cause de pluie intense. Cependant pinatas et crêpes préparés par l’APE et les familles ont eu un franc succès. Merci aux parents et à l’APE pour leurs aides.

**Déroulement de la kermesse**

Début : 14h

Spectacle et remise des prix : 15h30-17h

Après le démontage, une soirée repas partagé est prévue.

Matériel à prévoir : 8 barnums, plusieurs barrières, tables, et bancs

**Questions diverses**

Est-ce qu’il serait possible que les « cadeaux fêtes des parents » soient donnés à la même date pour toutes les classes ?

Pour rappel le cadeau de la fête des parents n’est pas une obligation dans les programmes scolaires. Les enseignants avaient fixés entre eux une date limite de remise des cadeaux. Cependant en fonction de l’avancement dans les programmes scolaires dans chaque classe, cette date a pu être décalée. Le programme scolaire est toujours privilégié face aux cadeaux de la fêtes des parents qui n’est pas une obligation.

Quand est ce que les enfants de la garderie auront une cours de récré ?

Au vu des travaux de la salle multifonction avec un budget de 600000 euros en lieu et place de la cour de la garderie, Vincent et Christine font un goûter dehors pour tous les enfants en occupant l’espace de la cour maternelle.

Est-ce qu’à la rentrée l’accueil et la sortie se feront toujours par deux portails différents ?

La situation sanitaire s’étant améliorée, a priori et sous réserve que celle-ci ne se détériore pas à nouveau, il y aura une seule entrée l’an prochain par le portail central avec la possibilité pour les parents de maternelle d’accéder au hall maternelle pour accompagner leurs enfants.

A qui revient la responsabilité si un enfant malade rentre seul à la maison sans parents pendant les heures de cours et même si les parents ont donné leur accord ?

La situation est un cas particulier, pour lequel l’accord des parents avait été donné. L’accord avec cette famille ne vaut pas généralité. Comme pour d’autres questions, il arrive qu’un cas particulier en accord avec une famille soit admis ponctuellement sans pour autant que ce soit une généralité pour toutes les autres familles. (Exemple : jours de vacances accordés sur la période scolaire).

La séance est levée à 19h13

La secrétaire, Emma Lorent-Attia La présidente, Emma Lorent-Attia